



Commission plénière  
le 21 février 2020  
Bâtiment Vallier

# Ordre du jour

- Ouverture par Monsieur BEFFRE, Préfet de l'Isère (5 mn)
- Intervention de Monsieur COLAS ROY, co-président, Député de l'Isère (5 mn)
- Le forum national inter SPPPI 14 et 15 novembre 2019 : M. Pieyre, chef UDI DREAL (10 mn)
- Les travaux des commissions : Bilan et perspectives (1h15) et échanges (4\*5 mn)
  - Risques majeurs (Corinne THIEVENT, chargée de mission DREAL-UD Isère)
  - Air, énergie, climat (Jérôme DUTRONCY, Vice président Grenoble Alpes métropole et Mathias PIEYRE chef de l'UD Isère de la DREAL)
  - Aménagement et économie durables (Pierre-Emmanuel PIARULLI Directeur Umicore Speciality Powders France)
  - Environnement-Santé (Isabelle CHARPIN, APORA et Corinne THIEVENT DREAL- UD Isère)
- Synthèse par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (5 mn)
- Conclusion des co-présidents (Messieurs COLAS-ROY et BEFFRE) (5 mn)



# FORUM INTERSPPPI GRENOBLE

11<sup>e</sup> ÉDITION



organisé par  
**SPPPY**  
Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

**sppi**  
secrétariat permanent  
pour la prévention des pollutions  
et des risques industriels

## Ordre du jour - Jeudi 14 novembre 2019

10h – 10h45 : Ouverture officielle par la DGPR, la DREAL et les deux co-présidents du SPPPY

10h45 – 11h25 : Présentation de la feuille de route stratégique des SPPPI pour répondre aux attentes des territoires et rester précurseurs

11h25 – 11h55 : Premiers retours sur l'accident Lubrizol par le services Risques de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

11h55 – 12h30 : Démarches de résilience et de prévention des risques sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole

\*\*\*\*\*

14h – 15h30 : SPPPI 2.0 Quelles opportunités numériques pour les SPPPI ?  
> avec l'IRMa, ATRISC, le SPIRAL et le SPPPI Artois

15h45 – 17h15 : Témoignages et échanges autour de l'économie circulaire > les SPPPI comme facilitateurs de projet  
> avec l'ADEME, SOLVAY, le SPPPI Hainaut Cambrésis Douaisis et le SPPPI Côte d'Opale Flandres

# Ordre du jour – Vendredi 15 novembre 2019

9h – 11h : la santé environnement au cœur des préoccupations des SPPPI  
> avec la DGPR, l'IREPS, le SPPPI Strasbourg, l'APORA, le SPPPI Vallée de Seine et le SPPPI PACA

11h00 – 12h00 : Echanges avec la salle et conclusions du forum par le chef  
UDI DREAL

13h30 - 16h00 : Visites sur inscription  
Show-room Minatec,  
Plate forme chimique le Pont de Claix,  
Compagnie de Chauffage Intercommunale  
de l'agglomération grenobloise.



# Principaux retours et enseignements

- > Vidéo de synthèse du forum : [www.spppy.org](http://www.spppy.org)
- > Près de 120 participants sur les deux jours, des débats riches et animés qui montrent la richesse et diversité des SPPPI, leur expérience, leur légitimité et leur ancrage territorial
- > Des pistes de travail intéressantes :
  - la campagne d'information régionale 2018 sur les réseaux sociaux a été un vrai succès ;
  - dire que l'on ne sait pas c'est déjà dire quelque chose... ;
  - nécessité de faire évoluer le système d'alerte ;
  - les SPPPI peuvent avoir un rôle de facilitateur dans les actions économie circulaire ;
  - les SPPPI doivent s'impliquer en santé environnement, en tant qu'interface avec les territoires (cf PNSE4).

ON UTILISE ENCORE DES FIRÈNES ...



IL Y A ENCORE QUELQUES CONFLITS ...



POURQUOI Y A-T-IL  
3 P À SPPPI ?!

AH ! POUR NOUS, C'EST PRÉVENTION,  
PRÉVENTION ET PRÉVENTION ...



ENGAGÉ POUR LA QUALITÉ DE L'AIR ...



# Commission Risques majeurs

Campagne d'information et de prévention 2018

## RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

*les bons réflexes*

Étes-vous prêts?

*Nous oui...*

www.lesbonsreflexes.com

Près de chez vous, 10 sites industriels sont concernés :

- |                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| › Suez RR IWS - Le-Pont-de-Claix | › Sobegal                          |
| › Vencorex                       | › Stepan Europe                    |
| › Institut Laue Langevin         | › ST Microelectronics              |
| › Arkema - Jarrie                | › Titanobel                        |
| › Framatome - Jarrie             | › Umicore Specialty Powders France |



## Bilan des travaux 2019 et perspectives 2020

### Echanges

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

*les bons réflexes*.com

**ACTION LABELLISÉE**

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS *les bons réflexes!*

Début de l'alerte... 3 fois 1 mn-41 s

Mettez-vous à l'abri

Ecoutez France Bleu France Info France Inter

Ne téléphonez pas

N'allez pas les chercher

Fin de l'alerte... 30 s

www.lesbonsreflexes.com



# Commission Risques majeurs

## Présentation des travaux réalisés

**2019** a permis d'inscrire dans la durée la campagne régionale réglementaire d'information des populations sur les risques industriels majeurs dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, à travers plusieurs actions ciblées.

- > Rappels sur la campagne régionale réglementaire sur les risques industriels majeurs 2018/2023
- > Les principales actions 2019
- > Zoom sur la journée annuelle les bons réflexes du 8 octobre 2019



## Dimensionnement de la campagne régionale 2018

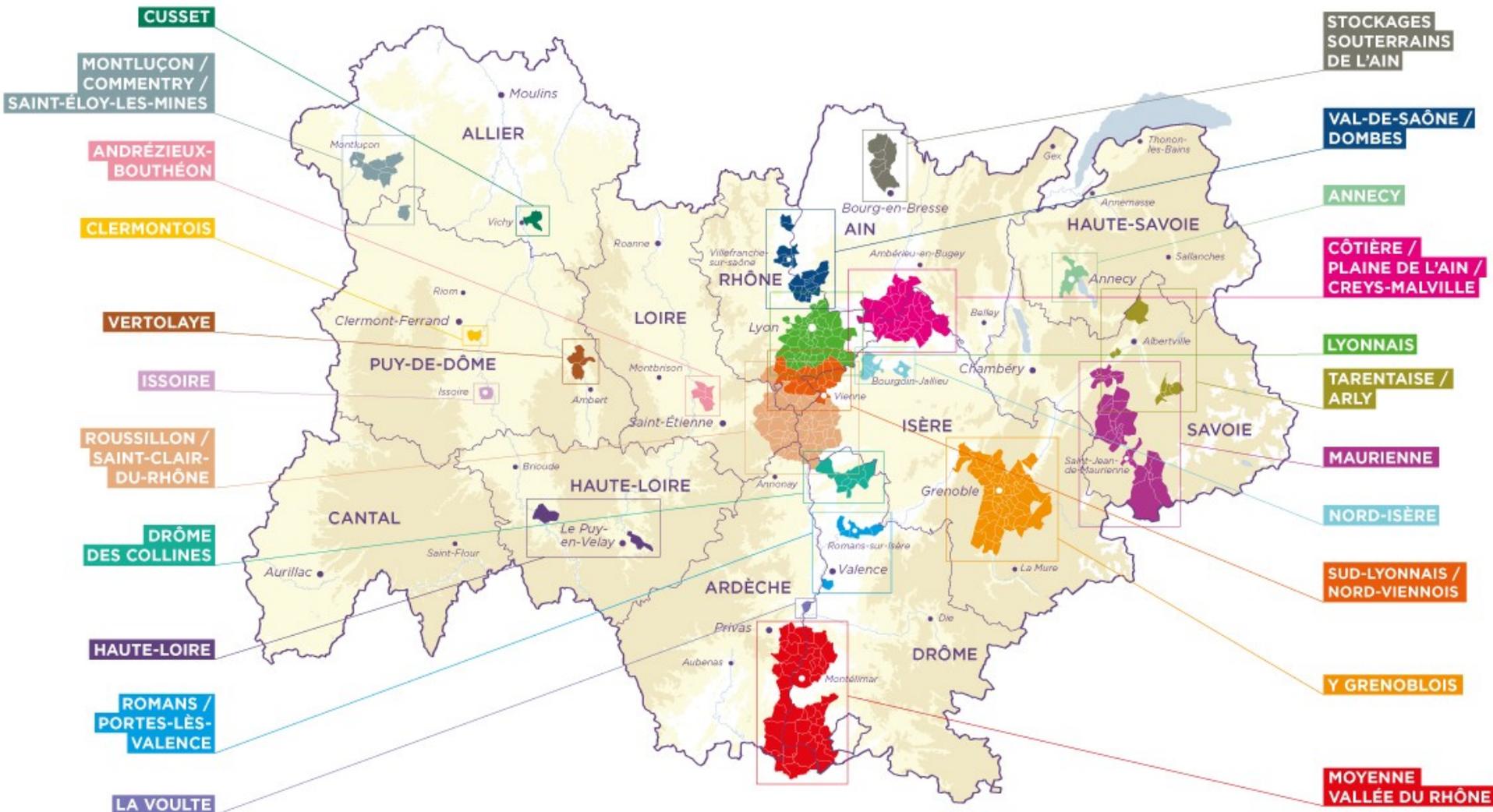
- 99 établissements Seveso
  - 8 sites nucléaires soumis à PPI (dont 4 CNPE)
  - 5 stockages souterrains
  - 4 infrastructures TMD
  - 6 établissements utilisant des micro-organismes hautement pathogènes
- > soit au total 122 établissements concernés sur la région Auvergne-Rhône-Alpes
- > **Une campagne d'envergure unique en France**



RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

les bons réflexes!

# Les 22 bassins de la campagne







## Site internet

# Un site internet vivant

Publications régulières dans les rubriques actions et actualités

Mise à disposition périodique de nouvelles ressources

Le secrétariat campagne peut modifier de nombreux éléments (textes, illustrations, liens, fiches établissements, etc) selon les mises à jour nécessaires : exemple extension des périmètres PPI des centrales nucléaires à 20 km et mis en ligne été 2019



## Les principales actions 2019

- > **Une trentaine d'actions labellisées les bons réflexes**, avec des acteurs variés et impliqués
- > **Actions pédagogiques** : Tournée régionale de la pièce de théâtre « Et si ça arrivait ? » 20 représentations financées en 2019 / Visites thématiques des musées / Guide pédagogique Arlette / Riscularo avec la ville de Grenoble / riskape-game par le MNLE 69
- > **Elus** : 3 sessions de formation Exocrise organisées par IRMa
- > **Internet et réseaux sociaux** : Publications régulières sur le site internet, publications sur Facebook et création d'une chaîne you tube pour héberger nos vidéos
- > **Volet réglementaire** : extension des rayons PPI des CNPE ; nouveau site seveso en 74.



## La journée annuelle Les bons réflexes le 8 octobre 2019

- > Plus de 80 acteurs de la prévention des risques ont participé à cette journée d'échanges au SDMIS à Saint Priest
- > **Au programme** : Présentation des actions labellisées, présentation de l'enquête de perception de la campagne régionale, une table ronde sur les réseaux sociaux, différents stands sur les actions de prévention des risques.
- > **Des retours largement positifs, et des réflexions à mener sur le signal d'alerte.**
- > voir la vidéo
- > réflexions en cours pour l'édition 2020 (post Lubrizol et gestion de l'alerte)

# Commission Risques majeurs

## Enjeux et Perspectives

- Poursuivre les travaux en lien avec la campagne d'information des populations :
  - Poursuite de la communication sur les réseaux sociaux
  - Organisation de la journée annuelle Les bons réflexes à l'automne 2020
  - Poursuite des actions pédagogiques
  - Actions de sensibilisation à destination des nouveaux élus
  - Groupe de travail sur l'alerte et l'information des populations
- Organiser une réunion de la commission Risques majeurs d'ici l'été 2020
- Contribuer à la remise à jour du memento du maire avec l'IRMa
- Participer aux sessions d'information les élus face aux risques organisées par l'IRMa
- Organiser une conférence sur les suites de l'accident Lubrizol d'ici l'été 2020
- Autres suggestions ?

# Commission Climat Air Energie

**Jérôme DUTRONCY, Vice président Grenoble  
Alpes métropole**

**et**

**Mathias PIEYRE chef de l'UD Isère de la DREAL**

# Commission Climat Air Energie

## LA COMMISSION

- Création en 2016 ;
- Président : Monsieur Jérôme DUTRONCY, vice-président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité de GRENOBLE-ALPES METROPOLE ;
- Intègre le pilotage de la mise en œuvre du PPA de la région grenobloise et de la feuille de route qualité de l'air ;

## ACTUALITÉS 2019

- Contentieux pour les particules fines : avis motivé de la Commission européenne du 29 avril 2015, pas d'évolution depuis ;
- Contentieux pour le dioxyde d'azote  $\text{NO}_2$  : condamnation prononcée par la Cour de Justice de l'Union européenne le 24 octobre 2019 ;
- En mai 2019, l'État français est attaqué en justice pour un manque de mesures efficaces contre la pollution de l'air (Montreuil).

# Commission climat, air, énergie PPA de la région grenobloise

Plan de  
Protection  
de l'Atmosphère  
**GRENOBLE**

Adopté par le Préfet de l'Isère le 25  
février 2014

**21 actions permanentes  
et  
1 action en cas de pic de  
pollution**

2 polluants prioritaires :  
- oxydes d'azote  
- particules

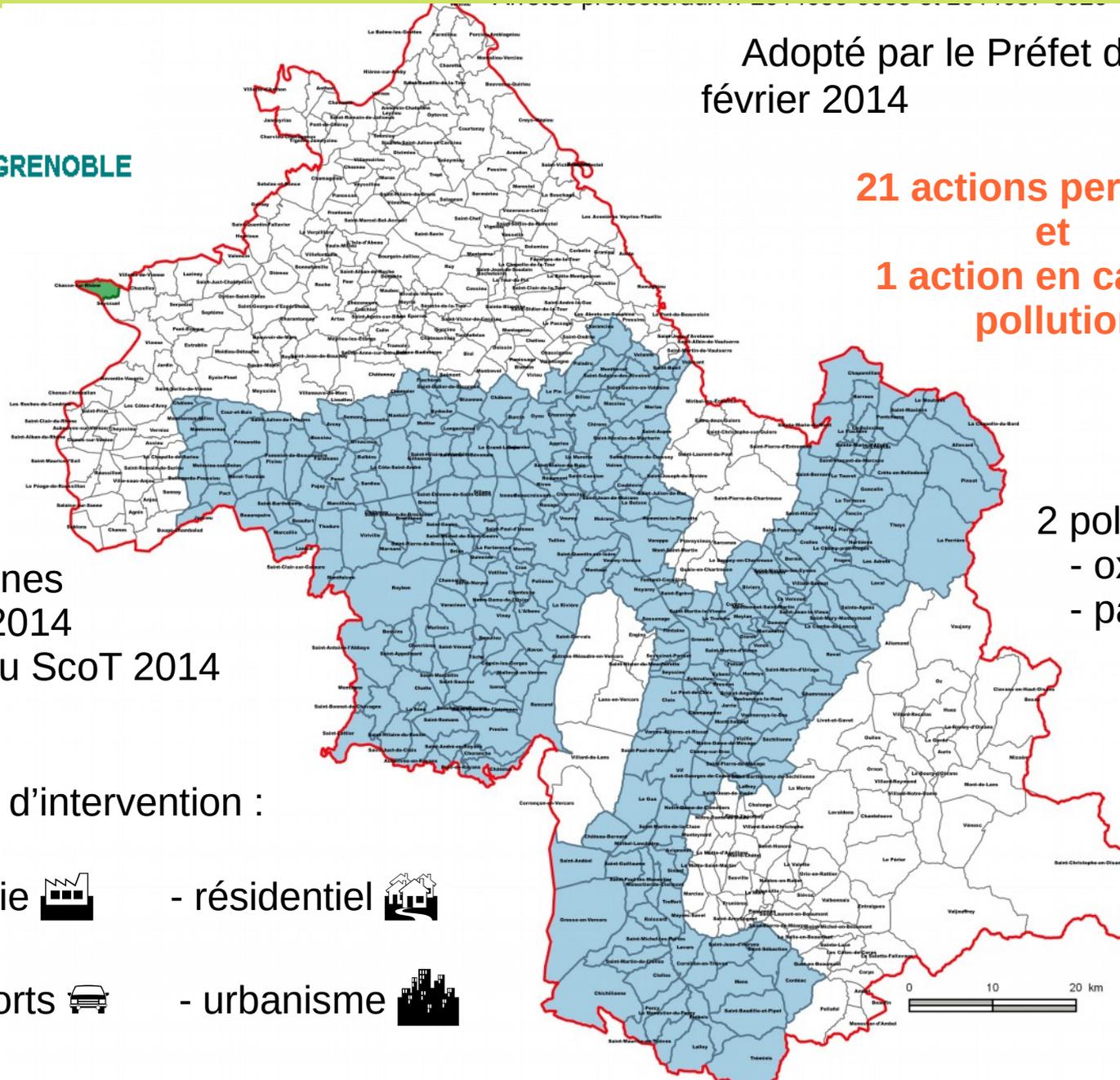
- 273 communes
- 8 EPCI en 2014
- Périmètre du ScoT 2014
  
- 4 domaines d'intervention :

- industrie 

- résidentiel 

- transports 

- urbanisme 



# Commission climat, air, énergie

## PPA de la région grenobloise

- L'article R.222-30 du code de l'environnement prévoit une évaluation quinquennale du PPA

### Évaluation quantitative



### Évaluation qualitative concertée



Début : COPIL du 19/03/19  
Fin : COPIL du 29/10/19

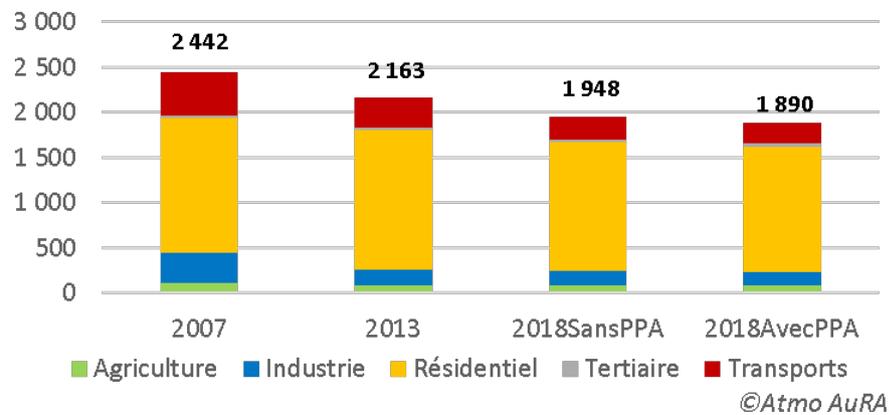
### • Objectifs du PPA :

- Respecter de manière pérenne les valeurs limites de concentration des polluants
- Proposer des actions pour réduire les concentrations des polluants dépassant les valeurs cibles
- Diminuer l'exposition des populations (nombre de personnes)
- Respecter les objectifs nationaux de réduction d'émissions entre 2007 et 2015 dans le cadre de la directive européenne plafond 2001/81/CE : (NO<sub>x</sub> : - 40 % PM<sub>2,5</sub> : - 30 % PM<sub>10</sub> : - 30 %)
- Améliorer les connaissances

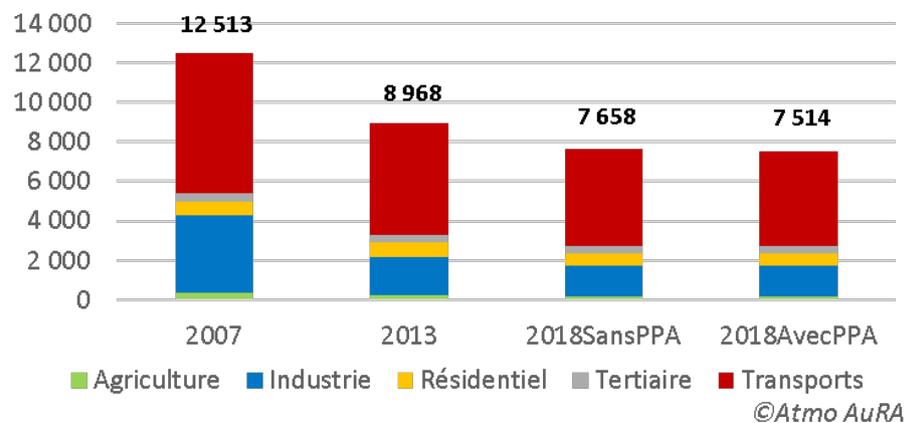
# Commission climat, air, énergie

## PPA de la région grenobloise – *Evaluation quantitative*

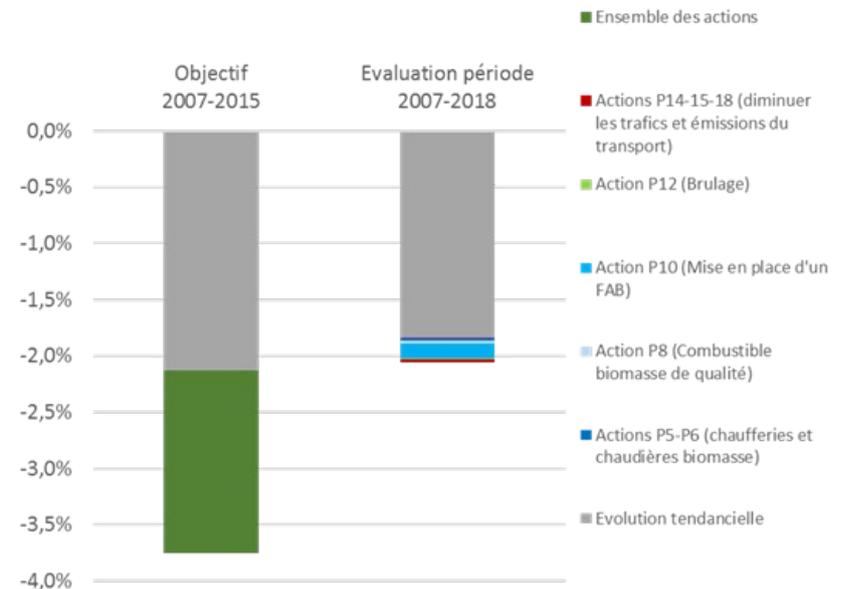
Bilan des émissions PM2.5 à climat normalisé (t)  
PPA Grenoble



Bilan des émissions NOx à climat normalisé (t)  
PPA Grenoble



Répartition des gains annuels en émissions PM2.5  
PPA de Grenoble



NOx		PM10		PM2.5	
Tendanciel 2013-2018	Gain actions PPA (2018 sans PPA - 2018 avec PPA)	Tendanciel 2013-2018	Gain actions PPA (2018 sans PPA - 2018 avec PPA)	Tendanciel 2013-2018	Gain actions PPA (2018 sans PPA - 2018 avec PPA)
-14.6%	-1.9%	-8.6%	-2.9%	-9.9%	-3.0%

# Commission climat, air, énergie

## PPA de la région grenobloise – *Evaluation par action*

 Cibler et réduire les émissions des chaudières et des chaufferies collectives biomasse

 Chantiers propres

 Réduire les émissions dues au chauffage individuel au bois

 Labels Bois → bonne couverture du secteur mais peu de part de marché

 Interdiction du brûlage (mesure mal connue, respect incertain)

I  
n  
d  
u  
s  
t  
r  
i  
e  
s  
  
R  
é  
s  
i  
d  
e  
n  
t  
i  
e  
l

 ZFE / PDM / Modes doux / transports en commun  
Charte CO2

 Aménagement des VRU

 Prise en compte du PPA dans le SCOT et les PLU

 Volet air dans les PAC, le SCOT et les PLU

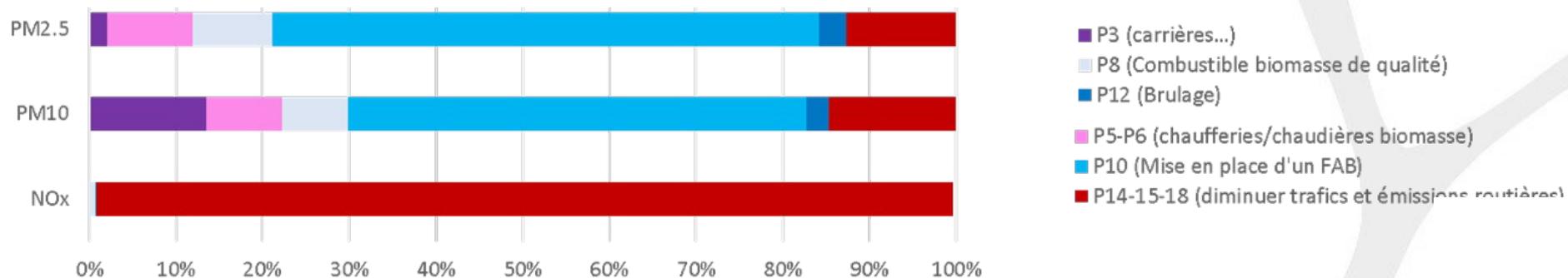
 Cartes stratégiques Air

 Episodes de pollution

 APC pour les industriels

T  
r  
a  
n  
s  
p  
o  
r  
t  
  
U  
r  
b  
a  
n  
i  
s  
m  
e  
  
A  
u  
t  
r  
e  
s

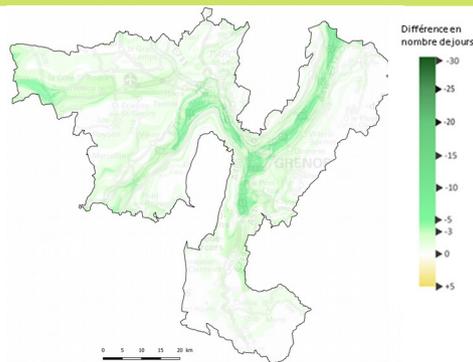
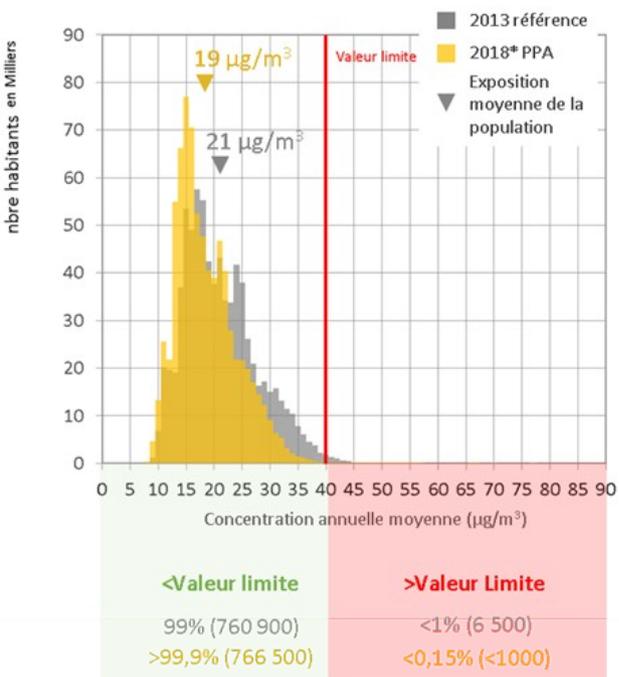
### Répartition des gains en émissions par action :



# Commission climat, air, énergie

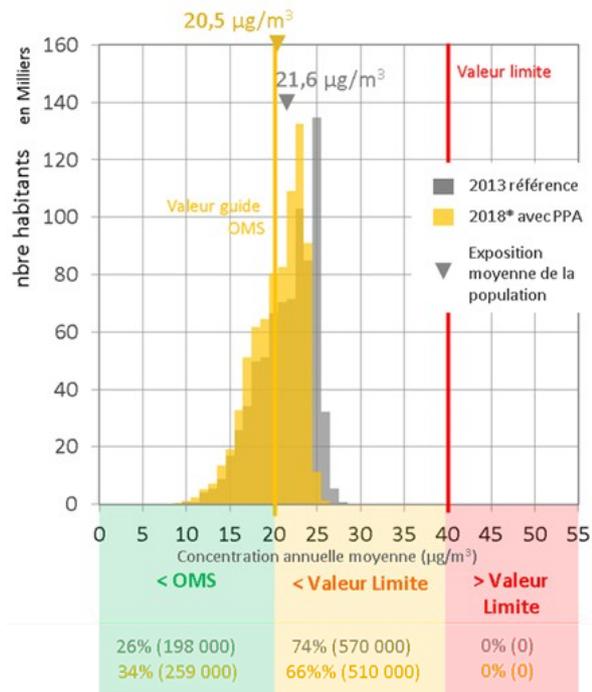
## PPA de la région grenobloise – *Evaluation de l'exposition*

Distribution de l'exposition de la population au Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) en situation « 2013 référence » et « 2018\* avec PPA »

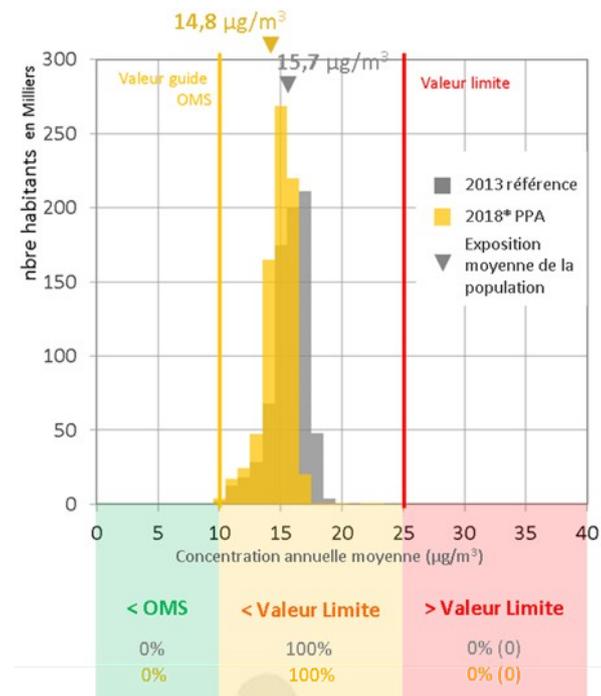


PM10 : Jusqu'à 8 jours de dépassement en moins

Distribution de l'exposition de la population aux particules PM10 en situation « 2013 référence » et « 2018\* avec PPA »



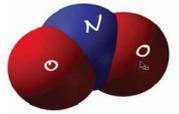
Distribution de l'exposition de la population aux particules PM2,5 en situation « 2013 référence » et « 2018\* avec PPA »



# Commission climat, air, énergie

## PPA de la région grenobloise – Conclusion de l'évaluation

### La qualité de l'air poursuit son amélioration globale mais cela reste insuffisant



- Gains attribués aux actions du PPA2 sont **en apparence** faibles (environ 3 % de baisses d'émissions par polluant) mais...
- Intégration de certaines mesures dans la réglementation, et donc dans le scénario « tendanciel »
- Démarrage tardif d'actions qui produiront leurs effets a posteriori
- Non chiffrage ou chiffrage minorant de certaines mesures



**A l'issue de l'évaluation, l'article R222-30 du code de l'environnement indique :**

- la possibilité de modifier le PPA par arrêté du Préfet et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), s'il n'y a pas de modification de son économie générale
- dans le cas contraire, le PPA est révisé par décision du Préfet

→ **Lors du COPIL du 29 octobre 2019, décision de révision PPA**

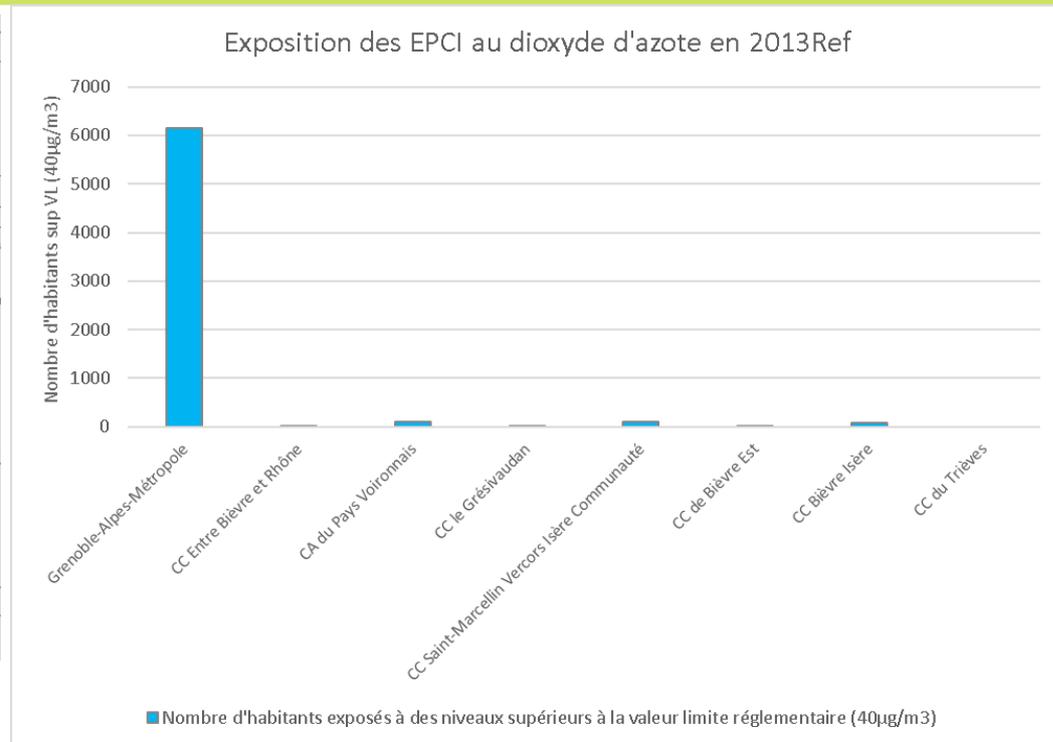
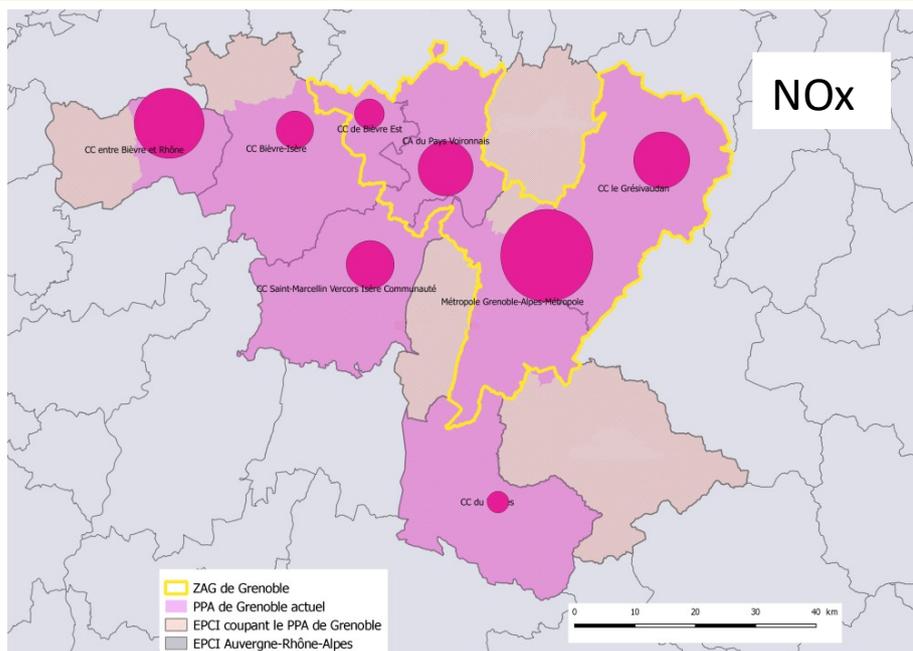
# Commission climat, air, énergie

## 2020 : PPA de la région grenobloise – Révision

- Différentes étapes :
  - Réalisation d'un état des lieux du fonctionnement territorial de l'aide d'étude du PPA actuel et à 5 ans
  - Validation du périmètre et des objectifs du PPA – **COPIL avril-Mai**
  - Établissement d'une liste d'actions partagées
  - Analyse et évaluation des actions
  - Modélisation du scénario PPA
  - Élaboration de fiches actions opérationnelles
  - Définition du dispositif de suivi des actions – **COPIL septembre**
  - Consultation (AE, CoDERST, organes délibérants des communes/EPCI/départements/régions intéressés, AOT, enquête publique)
- Calendrier :
  - Elaboration de l'ensemble des pièces requises d'ici fin 2020
  - Approbation en 2021 – **COPIL février**

# Commission climat, air, énergie

## 2020 : PPA de la région grenobloise – Révision - territoire



- Article R.222-13 CE - agglomérations de plus de 250 000 habitants et zones en dépassement ou risquant de l'être
- Article R.222-20 CE - périmètre défini en fonction des émissions et de la diffusion
- Doctrine établie par le Bureau de la Qualité de l'Air : zones de surveillance et EPCI entières

# Commission climat, air, énergie

## 2020 : PPA de la région grenobloise – Révision - polluants

Polluant	Seuil réglementaire / valeur cible	Seuil réglementaire 2	Objectif de qualité / long terme
NO <sub>2</sub>	<u>Horaire</u> : 200 µg/m <sup>3</sup> , à ne pas dépasser plus de 18 fois par année civile	<u>Annuel</u> : 40 µg/m <sup>3</sup>	<u>OQ Annuel</u> : 40 µg/m <sup>3</sup>
PM10	<u>Journalier</u> : 50 µg/m <sup>3</sup> , à ne pas dépasser plus de 35 fois par année civile	<u>Annuel</u> : 40 µg/m <sup>3</sup>	OLT <u>annuel</u> : 30 µg/m <sup>3</sup>
PM2,5	<u>Annuel</u> : 25 µg/m <sup>3</sup>	À venir : <u>Annuel</u> : 20 µg/m <sup>3</sup>	<u>OQ Annuel</u> : 10 µg/m <sup>3</sup>
Monoxyde de carbone (CO)	<u>Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures</u> : 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Pb	<u>Annuel</u> : 0,5 µg/m <sup>3</sup>	-	<u>OQ Annuel</u> : 0,25 µg/m <sup>3</sup>
SO <sub>2</sub>	<u>Horaire</u> : 350 µg/m <sup>3</sup> , à ne pas dépasser plus de 24 fois par année civile	<u>Journalier</u> : 125 µg/m <sup>3</sup> , à ne pas dépasser plus de 3 fois par année civile	<u>OQ Annuel</u> : 50 µg/m <sup>3</sup>
O <sub>3</sub>	Valeur cible : <u>Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures</u> : 120 µg/m <sup>3</sup> , à ne pas dépasser plus de 25 jours par an (moyenne sur 3 ans)	-	OLT : <u>Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures</u> : 120 µg/m <sup>3</sup>
Benzène (C <sub>6</sub> H <sub>6</sub> )	<u>Annuel</u> : 5 µg/m <sup>3</sup>	-	<u>OLT annuel</u> : 2 µg/m <sup>3</sup>
Métaux lourds :	<u>VC annuelle</u> (fraction PM10) :		
Hg	-	-	-
Cd	5 ng/m <sup>3</sup>	-	-
As	6 ng/m <sup>3</sup>	-	-
Ni	20 ng/m <sup>3</sup>	-	-
HAP : B(a)P	<u>VC annuelle</u> (fraction PM10) : 1 ng/m <sup>3</sup>	-	-

### • Polluants ?

- Ozone
- Microparticules
- Éventuellement pesticides, pollens, métaux lourds et autres émergents

### • Seuil OMS à privilégier ?

Polluant	Valeur OMS 1	Valeur OMS 2
NO <sub>2</sub>	<u>Horaire</u> : 200 µg/m <sup>3</sup>	<u>Annuel</u> : 40 µg/m <sup>3</sup>
PM10	<u>Journalier</u> : 50 µg/m <sup>3</sup> , à ne pas dépasser plus de 3 jour par année civile	<u>Annuel</u> : 20 µg/m <sup>3</sup>
PM2,5	<u>Journalier</u> : 25 µg/m <sup>3</sup> , à ne pas dépasser plus de 3 jour par année civile	<u>Annuel</u> : 10 µg/m <sup>3</sup>
Monoxyde de carbone (CO)	<u>Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures</u> : 10 mg/m <sup>3</sup>	-
Pb	<u>Annuel</u> : 0,5 µg/m <sup>3</sup>	-
SO <sub>2</sub>	<u>10 minutes</u> : 500 µg/m <sup>3</sup>	<u>Journalier</u> : 20 µg/m <sup>3</sup> , à ne pas dépasser plus de 3 fois par année civile
O <sub>3</sub>	Valeur cible : <u>Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures</u> : 100 µg/m <sup>3</sup>	-

# Commission climat, air, énergie

## 2020 : PPA de la région grenobloise – Révision – actions, gouvernance

- Nouvelles actions parmi les champs thématiques existants
- Nouveaux champs thématiques (agriculture, habitat, tourisme...)
- Gouvernance :
  - Un portage plus important de l'Etat
  - Plus d'implication des élus communaux
  - Plus d'actions en dehors de la Métropole
  - Une mobilisation plus fréquente des membres du COPIL
  - Des concertations plus fréquente des membres du COTECH
- Des indicateurs précis pour mieux suivre l'avancement du PPA
- Communication auprès du grand public et sur l'avancement

\*réponses au questionnaire

# Commission climat, air, énergie

## La « feuille de route Qualité de l'Air » - élaboration

- Arrêt du Conseil d'État du 12 juillet 2017 : prendre toutes les mesures utiles pour respecter les valeurs limites en matière de concentration de polluants fixées au niveau européen

- 2 Contentieux européens : particules fines et dioxyde d'azote



→ **Elaboration collégiale de la feuille de route en 2018 : approfondir et rationaliser les 22 mesures actuelles du PPA**



1. Chauffage individuel au bois

2. Brûlage à l'air libre des déchets verts (agricoles et résidentiels)

3. Changement de comportement : optimisation de l'utilisation des véhicules personnels

4. Changement de comportement : alternatives à la voiture

5. Transition énergétique

6. Zones à basses émissions et logistique urbaine

7. Émissions industrielles et chantiers

8. Gestion des pics de pollution

9. Traitement des points noirs



## Commission climat, air, énergie

# La « feuille de route Qualité de l'Air » - suivi, financement 2019-2020

- **Instruction du 5 février 2019 : pour le 31 mars 2019**

- avancement des feuilles de route
- liste des actions pouvant bénéficier d'un soutien ADEME de 3 M€ (fonds Air mobilité 2019-2022)
- actions préventives visant à limiter l'exposition de la population à la pollution atmosphérique (urbanisme)



- **Conventions Territoriales qualité de l'air (AP 14 juin 2018) :**

- Dotation de 4 M€ par territoire
- Dispositifs pour lutter contre les particules et les NOx
- Deux actions ciblées : renforcement du Fond Air Bois, appui à la conversion de de véhicules (entreprises - collectivités)

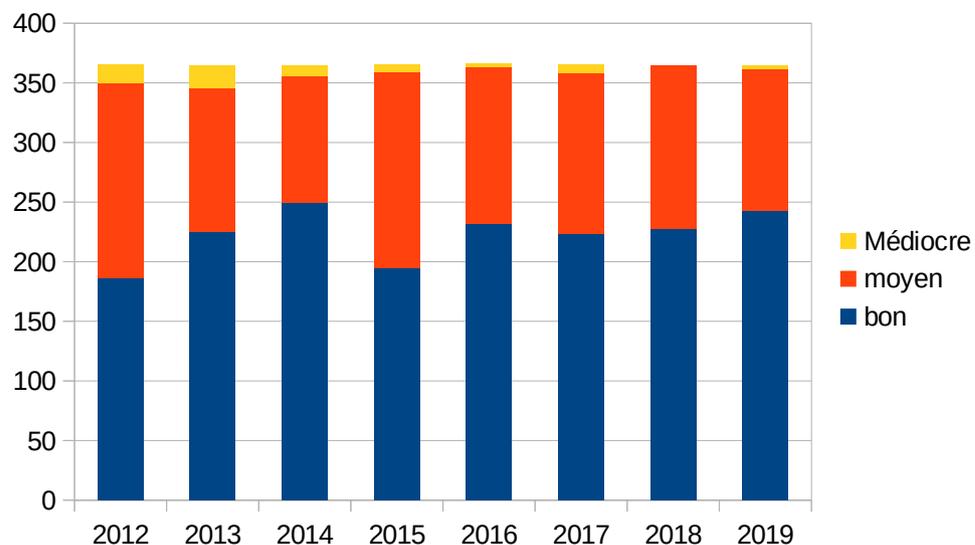
**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



# Commission climat, air, énergie

## Bilan qualité de l'air 2019

### Evolution de l'indice ATMO entre 2012 et 2019



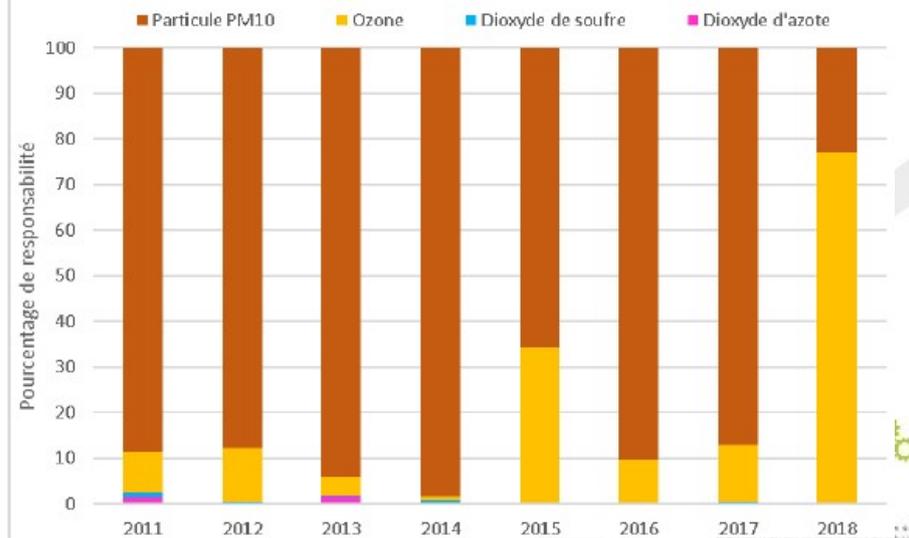
- Une amélioration de la qualité de l'air depuis 2012 (exception : ozone)
- 8 épisodes de pollution en 2019 :
  - Un gros épisode ozone qui a fait l'objet de plusieurs contrôles inopinés
  - 24 APC industriels pris sur 29 gros émetteurs
  - Modification de l'AP départemental du 2 janvier 2018

### Tendances d'évolution des moyennes annuelles

Ecart des concentrations en % par rapport à 2007 (ou depuis 2008 pour le B(a)P)



### Polluants responsables des épisodes pollués en Auvergne Rhône-Alpes 2011 - 2018



# Commission climat, air, énergie

## Zoom sur la ZFE : réalisations 2019 et actions 2020

- Grenoble Alpes Métropole : AP du 22 juillet 2019
- Étendue à 17 communes supplémentaires le 3 février 2020

### Une interdiction progressive des CQA :

2017 : Véhicules « non classés »  
 PL antérieurs à 2001  
 VUL antérieurs à 1997

2019 :   
 PL Diesel < 2006  
 VUL Diesel < 2001

2020 :   
 PL Diesel < 2009  
 VUL Diesel < 2006

2022 :   
 PL Diesel < 2014  
 VUL Diesel < 2011  
 VUL essence < 2006

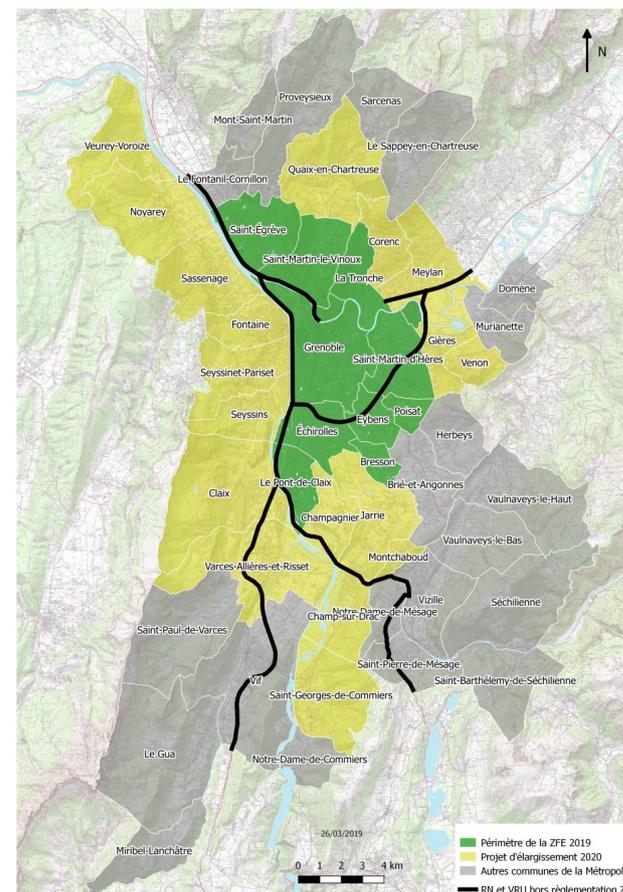
2025 :   
 PL diesel > 2014  
 VUL diesel > 2011  
 VUL essence < 2011

### Sortie du diesel à horizon 2025

  
 VUL essence > 2011  
 PL essence > 2014  
 GNV/GPL  
 Hybrides

  
 Véhicules électriques

Projet d'élargissement de la Zone à Faibles Emissions VUL et PL



- CC Le Grésivaudan : ZFE en cours de discussion
- Article 86 de la loi LOM

# Commission climat, air, énergie

## Zoom sur les PCAET : réalisations 2019 et actions 2020

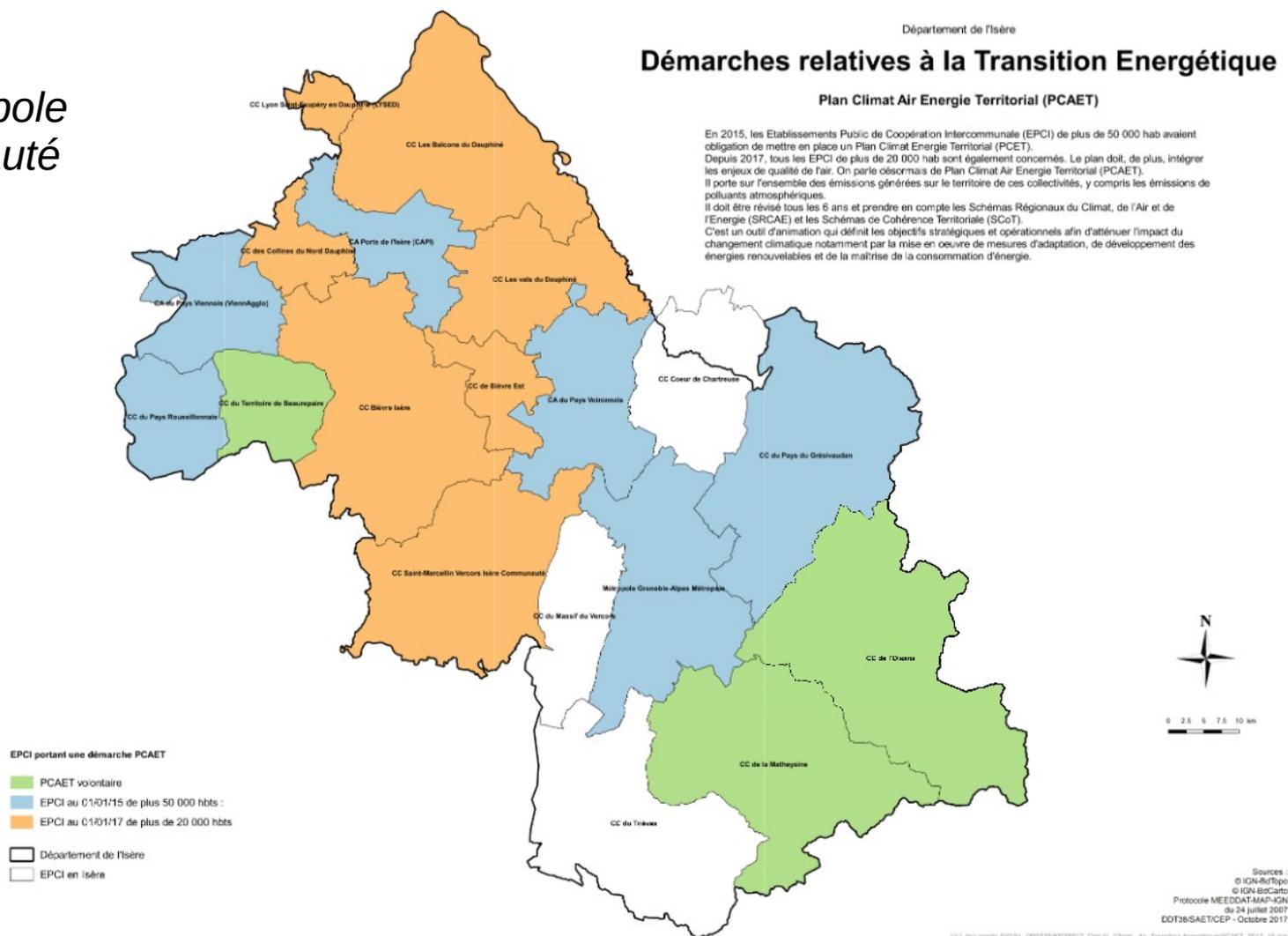
- Décret 2016-973 du 18 juillet 2016 : échéance au 31 décembre 2016 pour les EPCI de plus de 50 000h et 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 h

- PCAET finalisés :

- *Grenoble Alpes Métropole*
- *Bièvre Isère communauté*
- *Pays Voironnais*
- *CAPI*

- PCAET en cours :

- *Vienne Condrieu*
- *Vals de dauphiné*
- *Saint Marcellin*
- *Oisans*



# Travaux des commissions

## Aménagement du territoire et économie durables



# Commission Aménagement et économie durables

- Le SPPPY : un acteur de l'aménagement qui s'est emparé du sujet des TMD dès 2012 en réunissant les acteurs de la filière (industriels, chargeurs, élus, transporteurs...)
- La concertation comme moteur avec la volonté de fédérer les acteurs autour d'une vision stratégique commune
- Président de la commission :  
Pierre-Emmanuel PIARULLI  
Directeur Umicore Speciality Powders
- Poursuite des travaux initiés sur les TMD depuis 2012, avec Cyriac BOUMAZA,  
*Alternant à la commission Aménagement au SPPPY, Master 2 Gestion des Territoires Lyon 3 entre novembre 2018 et juin 2019*



# Commission Aménagement et économie durables : les actions réalisées

- Bilan et enquête de perception du Livret d'itinéraires diffusé en 2016 ( 300 exemplaires papier + version internet téléchargeable) ;
  - > Remise à jour du livret Itinéraires de desserte pour les TMD dans l'agglomération grenobloise nouvelle version 2019 en 4 langues ;
- Finalisation de la Charte d'Engagements TMD, en accord avec le plan d'Action pour une Logistique Urbaine Durable et le PDU à horizon 2030 ;
- Création d'un site internet dédié : [www.charte-tmd-spppy.com](http://www.charte-tmd-spppy.com).

# Commission Aménagement et économie durables : les actions réalisées



**Livret d'itinéraires recommandés  
pour le transport routier de marchandises  
dangereuses dans la région grenobloise**

*Recommended itineraries booklet for the transport  
of dangerous goods by road in the Grenoble area*

*Empfohlene Reiseroute für die Beförderung gefährlicher  
Güter auf der Straße in der Grenoble-Region*

*Libretto degli itinerari raccomandati per il trasporto di merci  
pericolose sulle strade della regione di Grenoble*

Nouvelle version 2019

L'objectif est de **réduire les risques** liés à la circulation des TMD sur les routes du Y grenoblois.

On y retrouve l'itinéraire obligatoire pour le transit, ainsi que les itinéraires de desserte des principaux établissements industriels du Y grenoblois, de la station de lavage Clean 38 et du centre régional des douanes.

Il a été rédigé en français, anglais, allemand et italien.

## Charte sur le transport routier de marchandises dangereuses dans la région grenobloise

Le transport de marchandises dangereuses (TMD) est un vecteur important de risques, certes très limité en fréquence, mais **aux conséquences parfois désastreuses pour la société et l'environnement**. Les transporteurs routiers, en milieu urbain ou au voisinage des agglomérations, sont soumis à des réglementations et à des contraintes opérationnelles fortes et d'applications parfois complexes. Cependant, les flux de marchandises dangereuses sont nécessaires à la bonne marche de **l'industrie chimique et au développement économique grenoblois**.

La **commission Aménagement et Économie Durable du SPPPY** (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise) a décidé de réunir les acteurs de la filière et a rédigé cette charte visant à améliorer le bilan environnemental des opérations de livraison, sans pénaliser la performance économique des acteurs. En tant que document cadre, cette charte TMD permet de  **fédérer les signataires autour d'une vision stratégique commune et de porter différents projets d'aménagement, tout en s'engageant à respecter plusieurs modalités** (voir verso).



## Charte sur le transport routier de marchandises dangereuses dans la région grenobloise

### LES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

#### Les industriels expéditeurs/destinataires et les transporteurs s'engagent à :

- se conformer aux réglementations européennes, nationales et locales en vigueur relatives à la circulation des poids-lourds en général et spécifiques au transport de matières dangereuses par route en particulier ;
- communiquer les itinéraires d'accès recommandés par le livret d'itinéraires mis en place dans le cadre de la concertation menée au sein du SPPPY ;
- proposer les horaires d'ouverture, de livraison et d'expédition les plus adaptés au regard des problématiques de sécurité et de circulation ;
- stationner les véhicules de TMD destinés aux sites, dans des conditions conformes aux normes réglementaires et adaptées à leur accueil ;
- examiner les solutions visant à favoriser la transition énergétique des véhicules ;
- sensibiliser l'ensemble de leurs conducteurs sur les dispositions de la présente charte.

#### Les pouvoirs publics et les gestionnaires de voiries s'engagent à :

- mettre en place un dispositif d'information sur les itinéraires et les horaires de transit et de desserte ;
- maintenir une aire de lavage des citernes TMD ;
- permettre l'aménagement d'une aire de repos et d'accueil multiservice ;
- garantir l'intégration des besoins liés aux TMD en amont du développement urbain ;
- soutenir l'amélioration constante de la qualité des infrastructures accueillant des TMD et améliorer les équipements connexes ;
- garantir aux transporteurs et aux donneurs d'ordre l'accès direct aux sites industriels, au moyen de voies identifiées ;
- perfectionner la signalisation routière ;
- impulser la généralisation de la présente charte à l'ensemble des chargeurs et transporteurs ;
- maintenir de façon pérenne le dialogue et la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par le TMD sur toute la région grenobloise ;
- réaliser un bilan annuel de la charte et apporter les améliorations nécessaires.

[www.charte-tmd-spppy.com](http://www.charte-tmd-spppy.com)

**Améliorer les conditions de circulation des usagers**

**Réguler le trafic aux heures de pointe (7h-9h et 16h-19h)**

**Maintenir une aire de lavage pour les citernes des poids-lourds TMD au sein de la région grenobloise**

**Valoriser et promouvoir le Livret d'itinéraires recommandés**

## **LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CHARTE**

**Aménager une aire d'accueil multi-services en amont de la région grenobloise**

**Développer une démarche systémique intégrant tous les composants du TMD**

**Accompagner les acteurs du TMD dans la transition énergétique des véhicules**

# Les engagements

## Les industriels et les transporteurs s'engagent à :

- Se conformer aux réglementations européennes, nationales et locales en vigueur relatives à la circulation des poids-lourds en général et spécifiques au TMD par route en particulier ;
  - Communiquer les itinéraires d'accès recommandés par le livret d'itinéraires mis en place par le SPPPY ;
  - Proposer les horaires d'ouverture, de livraison et d'expédition les plus adaptés au regard des problématiques de sécurité et de circulation ;
  - Stationner les véhicules de TMD destinés aux sites dans des conditions conformes aux normes réglementaires et adaptées à leur accueil ;
  - Examiner les solutions visant à favoriser la transition énergétique des véhicules ;
  - Sensibiliser l'ensemble de leurs conducteurs sur les dispositions de la charte.
-

# Les engagements

## Les pouvoirs publics et les gestionnaires de voiries s'engagent à :

- Mettre en place un dispositif d'information sur les itinéraires et les horaires de transit et de desserte ;
  - Maintenir une aire de lavage des citernes TMD ;
  - Permettre l'aménagement d'une aire de repos et d'accueil multi-services ;
  - Garantir l'intégration des besoins liés aux TMD en amont du développement urbain ;
  - Soutenir l'amélioration constante de la qualité des infrastructures accueillant des TMD et améliorer les équipements connexes ;
  - Garantir aux transporteurs et donneurs d'ordre l'accès direct aux sites industriels aux moyens de voies identifiées ;
  - Perfectionner la signalisation routière ;
  - Impulser la généralisation de la présente charte à l'ensemble des chargeurs et transporteurs ;
  - Maintenir de façon pérenne le dialogue et la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par le TMD sur l'ensemble de la région grenobloise ;
  - Réaliser un bilan annuel de la charte et apporter les améliorations éventuellement nécessaires.
-

# Les actions associées

- Conférence de presse présidée par le préfet le 30 octobre 2019, avec représentants des industriels et des élus
  - Diffusion du livret aux acteurs
  - Promotion de la charte : 35 signataires à ce jour
  - Site internet : [www.charte-tmd-spppy.com](http://www.charte-tmd-spppy.com)
-

# La conférence de presse TMD



# Commission Aménagement du territoire

## Enjeux et perspectives

- Participation au plan d'actions de Grenoble Alpes Métropole sur l'aménagement foncier du sud grenoblois
- Suivi de la charte TMD et des actions liées (Aire d'accueil multi-services ; transition énergétique des véhicules...)
- Autres suggestions ?

# Commission Environnement Santé

**ENVIRONNEMENT-SANTÉ**  
**Lettre d'information**  
AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE  
"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"  
Organisation Mondiale de la Santé, 1989

**EDITO**  
Lionel BEFFRE,  
Préfet de l'Isère

En juin 1999, l'Organisation mondiale de la santé déclarait que : "L'environnement est la clé d'une meilleure santé". Afin de répondre à cette préoccupation, le Gouvernement met en œuvre depuis 2004 des Plans Nationaux Santé-Environnement dédiés, ensuite au niveau régional. En Auvergne-Rhône-Alpes, le 3<sup>ème</sup> Plan Régional a été approuvé en avril 2018. Il constitue une feuille de route pour les prochaines années afin de promouvoir un environnement plus favorable à la santé et réduire les inégalités de santé. Il a également pour objectif de développer des politiques publiques cohérentes et efficaces, adaptées et coordonnées avec les territoires.

Dans le département de l'Isère, la territorialisation est déjà engagée et concerne l'ensemble des thématiques relatives à l'environnement et à la santé.

Comme pour toutes les politiques qu'il porte, l'Etat se doit d'être exemplaire. C'est pourquoi j'ai demandé à chaque chef de service de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des agents.

Le document résumé de la lettre d'information de la commission environnement-santé de SPPPY est actualisé avec l'actualité départementale en matière de qualité de l'air, mobilité et de changement de comportements. Il aborde également la lutte contre l'amiante et la moustique tigre.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

**NUMÉRO 2 • SEPT. 2018**

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement et à la santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise, afin de mettre en avant des initiatives locales dans ce domaine et de renforcer les retours d'expérience.



**ENVIRONNEMENT-SANTÉ**  
**Lettre d'information**  
AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE  
"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"  
Organisation Mondiale de la Santé, 1989

**EDITO**  
Mme Françoise Naves  
Directrice de la DREAL  
Auvergne-Rhône-Alpes

La qualité de notre environnement, l'air que nous respirons, l'eau et les aliments que nous ingérons, le bruit agissent tous ensemble, influent directement sur notre santé.

En 2004, le Gouvernement met en place un premier plan national plurithématique "santé environnement". Le troisième plan national a été adopté en 2015. Chacun des plans nationaux est ensuite être décliné au niveau régional, dans des actions concrètes, issues des enjeux locaux.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes et son équipe ont, au long de l'année 2017, avec celle du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et de l'Agence régionale de Santé (ARS), dans l'extension du 3<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Environnement (PRSE), lancé une préoccupation majeure : la territorialisation. Ce PRSE 3 sera adopté dans les prochains semaines.

Une feuille d'actions a déjà été mise en œuvre jusqu'en 2021, au plus près des territoires et des citoyens. Ce premier numéro de la lettre d'information "environnement-santé" de SPPPY traduit la volonté de territorialisation du plan pour une meilleure appropriation par chacun des acteurs : revenant sur l'actualité nationale et régionale, il met en évidence le rôle central des collectivités, des associations, et de l'ensemble des citoyens dans des actions qui doivent permettre à chacun de vivre dans un environnement favorable à la santé.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

**NUMÉRO 1 • MARS 2018**

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement et à la santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise, afin de mettre en avant des initiatives locales dans ce domaine et de partager les retours d'expérience.

**QU'EST CE QUE LA SANTÉ ENVIRONNEMENT ?**

L'impact environnemental sur la santé a été officiellement reconnu en 1984 à l'occasion de la Conférence d'Oslo, donnant lieu à une définition de la notion de santé-environnement par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

"La santé environnementale concerne les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de réhabilitation, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures".

Plus simplement, le schéma ci-dessous illustre l'influence de l'ensemble des déterminants de santé dans la vie des citoyens.



**Santé** 3<sup>ème</sup> plan régional  
**Environnement**  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

# Commission Environnement Santé

- Thématique jugée prioritaire dès la création du SPPPY en 2011
- La commission a été créée officiellement en novembre 2017 et s'est réunie 3 fois en 2018 (avril, juillet, septembre) et 4 fois en 2019 (janvier, avril, juillet et octobre).
- **Objectifs** : animer le réseau et mener à bien des actions concrètes sur des thématiques variées (alimentation, mobilités, agriculture, déchets, air, eau, etc.)
- Très bonne mobilisation des acteurs locaux
- Recherche d'un président toujours en cours

# La Commission Environnement-Santé : les principales actions locales

- Création d'une lettre semestrielle Environnement Santé dans l'agglomération grenobloise
- Mise en place d'une action de territorialisation du PRSE3 : impliquer les populations dans les décisions liées à la santé environnement
- Organisation de conférences débat sur des sujets environnement santé
- Pilotage des études de zone (Sud grenoblois et pays roussillonnais)

# La Commission Environnement-Santé : la lettre d'information

Création en 2018 d'une **lettre périodique d'information** en environnement santé : points sur l'actualité, interviews et témoignages sur les actions locales et régionales.

- Format : 4 pages.
- Tirage : 1000 exemplaires.
- Rédigé et relu par un Comité éditorial.
- Quatre numéros publiés à ce jour
  - Numéro 1 mars 2018 : qualité de l'air intérieur, zéro phyto et le bio dans les cantines
  - Numéro 2 septembre 2018 : feuille de route qualité de l'air, moustique tigre, ambroisie

# La Commission Environnement-Santé : la lettre d'information

- **Lettre 3** : publiée en mars 2019, elle était centrée sur l'alimentation et la santé avec des articles sur la nutrition préventive pour réduire les maladies chroniques par F. Bousson, le projet alimentaire territorial dans l'agglomération grenobloise, un témoignage de la chambre d'agriculture, et une ferme urbaine 100 % bio à Grenoble.
- Editorial de M. Aymeric BOGEY, directeur de la délégation départementale de l'ARS

**SPPPY**  
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Polluants et des Risques dans la Région grenobloise

**ENVIRONNEMENT-SANTÉ**  
**Lettre d'information**  
AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE  
"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"  
Organisation Mondiale de la Santé, 1999

**EDITO**  
Aymeric BOGEY,  
Directeur de la délégation  
départementale de l'ARS  
de l'Agence régionale de santé

L'amélioration de l'état nutritionnel de la population constitue, en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, un enjeu majeur pour les politiques de santé publique. Une alimentation satisfaisante et de qualité est un facteur de protection de la santé et nous savons aujourd'hui le rôle de l'inadéquation des apports nutritionnels et l'insuffisance d'activité physique dans le déterminisme de nombreux cancers et maladies cardio-vasculaires notamment. Pour cette raison, le projet régional de santé, publié l'an dernier par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, insiste sur cet enjeu d'une bonne alimentation et d'une politique volontariste de prévention, en particulier à destination des jeunes. Plusieurs actions locales vous sont présentées dans cette lettre et participent à ce souhait de voir évoluer les pratiques et les comportements, dans un sens plus favorable à la santé et à l'environnement. Je vous en souhaite une bonne lecture.

• NUMÉRO 3 • MARS 2019

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement et à la santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise, afin de mettre en avant des initiatives locales dans ce domaine et de partager les retours d'expérience.

**Alimentation et santé-environnement : éléments pour une nutrition préventive permettant de réduire les maladies chroniques**  
Dr Françoise BOUSSON, Conseil de Développement du Grésivaudan

L'incidence des maladies chroniques (non-infectieuses) augmente de façon importante dans les pays développés. Pour les scientifiques, la nutrition apparaît comme « un déterminant central de leur développement exponentiel » (Pr Herberg). Son rôle est bien connu dans l'obésité ou les maladies cardiovasculaires, mais la nutrition influe sur toutes les maladies (l'asthme par exemple) selon l'importante étude européenne ISAAC. Le bilan du Haut conseil de la santé publique (HCSP) sur l'efficacité du précédent Plan national nutrition santé (PNNS) a constaté son incapacité à contraindre cette augmentation des maladies chroniques et l'aggravation des inégalités sociales de santé.

**Qu'est-ce qu'une alimentation saine ?** Deux éléments rentrent en jeu. D'une part l'équilibre nutritionnel classique, tel qu'il a été prôné par les différents PNNS, reste primordial, avec quelques éléments nouveaux : notamment la nécessité de réduire l'apport de viande à la fois pour préserver la santé humaine et lutter contre le changement climatique. D'autre part ce qui relève plus de la santé-environnement : la contamination alimentaire microbiologique et chimique. Le risque infectieux est largement connu, il est plutôt bien contrôlé par la réglementation. La contamination chimique a été longtemps passée sous silence, mais ses risques à long terme sont de mieux en mieux documentés. Une partie de cette contamination est d'origine environnementale : à court terme, on ne peut que limiter la consommation des aliments concernés (certains poissons par exemple).

Il est possible par contre de réduire, avec un meilleur soutien des politiques publiques, les intrants chimiques de l'agriculture intensive : résidus de pesticides, résidus d'antibiotiques et, ce qui est moins connu, cadmium (métal toxique à faible dose) apporté par les engrais chimiques phosphatés. Les résidus de pesticides sont présents dans une petite moitié des aliments contrôlés et un faible pourcentage dépasse les seuils de toxicité officiels. Mais des scientifiques mettent en doute la protection apportée par ces seuils de toxicité au regard des données scientifiques récentes, notamment celles concernant les perturbateurs endocriniens, alors qu'une partie des pesticides ont cet effet. Cette inquiétude a été reprise par le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de 2017. La nocivité de l'effet « cocktail » de ces substances a été objectivée notamment par l'équipe Toxalim (INRA Toulouse) pour certains mélanges de pesticides aux doses trouvées dans l'alimentation, en dessous du seuil de toxicité. Des études récentes évoquent une contribution des pesticides à l'obésité et au risque de cancer. Des scientifiques de plus en plus nombreux et notamment ceux de l'importante association internationale «Endocrine society» conseillent fortement une alimentation biologique pour les femmes enceintes. (Suite page 2)

P-1

# La Commission Environnement-Santé : la lettre d'information

- **Lettre 4** : publiée en septembre 2019, elle s'intéresse au changement climatique avec une tribune de SERA et de la chambre d'agriculture, l'évolution du climat à Grenoble en 2050, le PCAET du pays voironnais et l'importance des arbres par la FRAPNA.
- Editorial de Corinne THIEVENT, animatrice du SPPPY.

**SPPPY**  
Séminaire Permanent pour la Prévention des Polluants et des risques dans le régime grenoblois

**ENVIRONNEMENT-SANTÉ**  
**Lettre d'information**  
AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE  
"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"  
Organisation Mondiale de la Santé, 1999

**EDITO**  
Corinne Thievent  
Chargée de mission SPPPY

Depuis plus de deux ans, les membres de la commission environnement-santé du SPPPY travaillent collectivement pour préparer leurs lettres semestrielles en santé environnement. Dans l'agglomération grenobloise et le département de l'Isère, les initiatives sont nombreuses et doivent être largement diffusées. Mobilités et qualité de l'air, alimentation et santé, impacts des activités humaines sur l'environnement... autant de sujets que nous avons souhaités mettre en avant à travers les précédents numéros.

Ce quatrième numéro s'intéresse particulièrement aux interactions entre changement climatique et santé environnement. En effet, les enjeux climatiques nécessitent désormais des actions urgentes et significatives, avec la mobilisation de chacun d'entre nous. Nous sommes tous concernés, que ce soit dans nos missions et activités en tant qu'agents du ministère ou dans notre vie quotidienne en tant que citoyens. Face à ce constat, deux grandes pistes d'actions : la réduction des émissions de gaz effet de serre pour limiter au maximum le réchauffement et l'adaptation au changement climatique.

Cette lettre est le fruit d'une collaboration entre les membres de la commission environnement santé, qui ont eu leur diversité au profit d'un document commun. En tant qu'animatrice du SPPPY, je souhaite remercier vivement les auteurs des différents articles pour leur contribution, et suis heureuse de vous présenter ce numéro, qui nous réunira je l'espère autour d'une mission commune : "Tous acteurs face au changement climatique".

**NUMÉRO 4 • SEPTEMBRE 2019**

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement et à la santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise, afin de mettre en avant des initiatives locales dans ce domaine et de partager les retours d'expérience.

**Tous acteurs du changement climatique.**  
Tribune de l'Association Santé Environnement Auvergne Rhône-Alpes (SERA).

Le dérèglement climatique concerne tout le monde. Aujourd'hui, un Français émet, en moyenne, 9 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Nous contribuons tous plus ou moins, à renforcer ce dérèglement et nous serons tous, plus ou moins affectés à court ou moyen terme. Sur le long terme nous mettrons en difficultés les conditions de vies de nos enfants et petits-enfants. Nous ne pouvons désormais plus éviter le réchauffement climatique. Mais nous pouvons en limiter très sensiblement l'intensité si la mobilisation est suffisante et rapide.

**Mais alors, que faire à notre échelle face au défi du changement climatique ?**  
Comment agir, concrètement, à l'échelle individuelle ou collective ? Les initiatives citoyennes ont-elles un sens alors que c'est tout le système qu'il faudrait faire évoluer pour espérer limiter les effets du dérèglement ?

**L'information pour les particuliers est la première nécessité :** les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre « domestiques » sont les consommations d'énergie dans l'habitat (chauffage, climatisation principalement), nos modes d'alimentation et les déplacements (individuels et transports de fret pour le trafic de marchandises). Or pour éviter que le climat ne se dérègle davantage, il faudrait diviser par 4 nos émissions de CO<sub>2</sub> d'ici à 2050. La priorité est donc de baisser rapidement notre consommation d'énergies fossiles quelle qu'en soit la source.

SUITE PAGE 2

# La Commission Environnement-Santé : la lettre d'information

- Plan de diffusion : participants à la plénière et aux différentes commissions du SPPPY, collectivités territoriales de l'Isère, participants des Conférences Régionales Santé Environnement.
- Diffusion papier (600 exemplaires) et électronique et mise à disposition sur le site internet du SPPPY.
- Possibilité de demander et diffuser des exemplaires supplémentaires.

→ **5<sup>ème</sup> numéro « Pour un urbanisme favorable à la santé » prévu en avril 2020.**

→ **6<sup>ème</sup> numéro sur la thématique Eau prévu en septembre 2020.**

# Commission Environnement-Santé : liens avec le Plan Régional Santé Environnement 3

**Le PRSE 3** : Déclinaison du PNSE 3 (appropriation des enjeux nationaux), dans le prolongement des deux précédents plans et sur la base de l'état des lieux de l'environnement dressé en 2016 par l'ORS et le CEREMA.

## Deux objectifs stratégiques :

- > faire progresser la promotion de la santé au niveau régional
- > réduire les inégalités territoriales de santé liées à l'environnement

**PLAN RÉGIONAL  
SANTÉ-ENVIRONNEMENT  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
2017-2021  
POUR UN ENVIRONNEMENT  
FAVORABLE À LA SANTÉ**

*« Comprendre, réagir, prévenir »*

<http://auvergne-rhone-alpes.prse.fr>

# Commission Environnement-Santé : la fiche action 18

- **Mesures :**

- **Constituer un réseau d'acteurs locaux** soucieux d'impliquer la population à la thématique santé-environnement, par l'information ou la décision.
- **Créer une plateforme collaborative** permettant de lister instances et actions mises en œuvre.
- **Favoriser l'implication concrète grâce à des outils divers** tels que : charte de bonnes pratiques, méthodologies, etc.
- Mener une réflexion pour aller vers une participation des habitants et une décision **le plus en amont possible.**

# Commission Environnement-Santé : la fiche action 18

## • Actions réalisées en 2019

- Recensement des plateformes existantes et analyse de leurs performances. Etude de l'articulation possible avec d'autres plateformes, y compris en matière de veille. Elaboration du cahier des charges pour la plate-forme – Définition de la stratégie de communication de la plateforme - Recherche de prestataires (développement web et graphisme)
- Rapprochement avec GRAINE et IREPS, pilotes de la fiche action 4 qui ont développé leur plate forme collaborative à l'été 2019 : <https://ese-ara.org>
- Mêmes Publics, objectifs communs, volonté d'une plate-forme unique.
- Lancement d'une plateforme collaborative à destination des élus à l'été 2019 pour partager les bonnes pratiques en santé environnement : action du SPPPY mise en veille.

# Commission Environnement-Santé : les conférences débat

## Première conférence organisée le 5 septembre 2019 sur la qualité de l'air et les effets cocktail

### Le Programme

- Camille Rieux, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes : notions préliminaires sur la qualité de l'air
- Philippe Glorennec, EHESP/INSERM : comment évaluer les mélanges des substances chimiques ?
- Hugues Fradet, ville de Grenoble : dispositif mis en place pour la surveillance de la qualité de l'air dans les ERP
- Dominique Baurès (DREAL) et Corinne Castel (ARS) : démarches réglementaires
- Table ronde : de quels moyens disposons nous pour aider la recherche sur les effets cocktail, à travers l'intelligence collective, l'interprétation des données et l'implication citoyenne ?

**Une soixantaine de participants, retours très positifs.**

# Commission Environnement Santé

## Avancement des études de zone (Sud grenoblois et pays roussillonnais) : Isabelle CHARPIN APORA

Une **étude de zone** permet :

- d'évaluer l'impact cumulé des émissions d'un ensemble d'activités sur l'environnement et la population d'une zone géographique ;
- d'identifier les enjeux dans le cadre d'une large concertation.

2 études de zones en cours dans l'Isère, inscrites dans le PRSE2 (Plan Régional Santé Environnement 2) et à finaliser (PRSE3 – action 2)

- **SEG** : Suivi Environnemental Global du Pays Roussillonnais – lancée en juin 2010 – périmètre 13 communes
- **EZSG** : Etude de Zone du Sud Grenoblois – lancée en janvier 2013 – périmètre 18 communes

# Commission Environnement Santé : les études de zone

**Rappel de la démarche** : Démarche longue en 3 ou 4 phases

- **Phase 1** : état des lieux (données existantes) et interprétation schéma conceptuel d'exposition
- **Phase 2** : diagnostic de l'état des milieux avec des investigations complémentaires sur les priorités retenues :
  - > dans l'air : par ATMO AuRA : terminé pour les 2 études
  - > dans les sols, végétaux et sédiments pour le **SEG** par EODD : terminé
  - > dans les sols, végétaux et gaz des sols pour l'**EZSG** par ARTELIA : terminé
- **Phase 3** : interprétation de l'état des milieux (IEM) et propositions de modalités de suivi et/ou de gestion adaptées
- **Phase 4 éventuelle** : Evaluation qualitative des risques sanitaires (EQRS) et/ou mise en œuvre des mesures de gestion

# Commission Environnement Santé : les études de zone

A ce jour, les phases 3 sont lancées pour les 2 études.

L'IEM = Interprétation de l'Etat des Milieux permettra de/d' :

- \* Évaluer la dégradation des milieux
- \* Disposer d'éléments d'appréciation pour :
  - arrêter l'étude si absence d'impact ou adéquation état des milieux / usages constatés
  - ou proposer des recommandations de mesures hiérarchisées : suivi, prévention, gestion
  - ou rechercher les sources dégradant les milieux et /ou réaliser ensuite une évaluation sanitaire des risques (Etape 4 éventuelle).

**Objectif : finalisation des deux IEM en 2020**

# Commission Environnement Santé :

## Etude de zone Sud Grenoblois

### **COTECH du 04/03/19 et COPIL du 05/04/19 :**

- Présentation et discussion des résultats de l'étape 2
  - . Sols 5 aires de jeux et 2 écoles : RAS
  - . Végétaux et sols associés : nombreux points sur 6 communes, 1 point singulier (dioxines)
  - . Air des sols : 9 points: dégazage actif de la nappe. Concentrations faibles mesurées.

### **Réunion publique le 18/06/19 au Pont-de-Claix : présentation des résultats de l'étape 2 : air et milieux**

- Près de 60 participants
- Des demandes fortes concernant la santé des riverains
- Des recommandations apportées par l'ARS (notamment laver et éplucher les légumes, ne pas amender les sols avec des cendres...)

# Commission Environnement Santé :

## Etude de zone Sud Grenoblois

### **COPIL du 08/07/19 :**

- Validation du rapport Artelia de l'étape 2
- Retour sur la réunion publique
- Préparation de l'étape 3 : IEM → discussion et adoption du cahier des charges de consultation rédigé par APORA

**Consultation de 3 prestataires par APORA** du 30/08/19 au 20/09/19

**Choix du prestataire** par DREAL UDI /SPPPY/APORA : Artelia

**Réalisation de l'IEM** de novembre 2019 à fin avril 2020 (6 mois)

### **COPIL du 15/10/19 avec le prestataire retenu (Artelia) :**

- Discussion et validation de la méthodologie proposée par Artelia
- Ajout d'un **COPIL le 13 mars 2020** pour discussion de l'évaluation de la dégradation des milieux et de la comparaison avec les valeurs de gestion réglementaire

**COPIL prévu à l'été 2020 sur le projet de rapport de l'étape 3 et réunion publique à l'automne 2020.**

# Commission Environnement Santé : Etude de zone Pays Roussillonnais

## **COPIL du 12/11/19 :**

- Rappel des résultats de la phase 2 : sur l'ensemble des milieux investigués : teneurs globalement faibles à l'exception de quelques teneurs plus importantes localisées, dépassant les valeurs de référence
- Préparation de l'étape 3 : IEM → discussion et adoption du cahier des charges de consultation rédigé par APORA

## **Consultation de 3 prestataires par APORA du 29/11/19 au 20/12/19**

**Choix du prestataire** par DREAL UDI /SPPPY/APORA : Burgeap (chef de projet ayant réalisé l'étape 1)

**Réalisation de l'IEM** de février 2020 à fin août 2020 (6 mois)

**COPIL prévu au printemps 2020** pour discussion de l'évaluation de la dégradation des milieux et de la comparaison avec les valeurs de gestion réglementaire

**COPIL prévu à l'automne 2020 sur le projet de rapport de phase 3.**

# Commission Environnement Santé :

## Conclusions sur les études de zone

**Phases de concertation en COPIL** ajoutées pour les 2 études de zone, pour discussion des premiers résultats de l'IEM et propositions de recommandations de mesures

A noter : **présentation des études de zone au forum Inter SPPPI** le 15/11/19 conjointement avec l'Etude de zone Vallée de Seine, qui travaille actuellement sur la communication post-étude.

### **Retours d'expérience :**

Une méthodologie nationale mais ce sont des études longues et chères  
Elles permettent de conclure sur la compatibilité usages avérés / milieux

### **Un plus inestimable : l'implication les acteurs locaux**

Mais des attentes individuelles : or ce n'est pas une étude concernant des cas spécifiques. Actions relevant du comportement individuel : transport, chauffage au bois

Communication tout au long de l'étude : effort de pédagogie nécessaire  
Comprendre les limites et interpréter les résultats.

# Commission environnement santé

## Enjeux et Perspectives

- **Finaliser la cinquième lettre d'information Environnement Santé dans l'agglomération grenobloise et préparer la sixième (sur l'EAU)**
- **Etude de Zone du Sud Grenoblois** : finalisation de la phase 3 et réunion publique
- **SEG Pays Roussillonnais** : finalisation de la phase 3 et réunion publique
- Une conférence débat en juin 2020 : « Déplastifions nous ! »
- Autres suggestions ?

# Echanges et conclusion

- Synthèse par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Conclusion des co-présidents (Messieurs COLAS ROY et BEFFRE)

**Merci pour votre attention**